

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

RAPPORT d' ENQUETE PUBLIQUE

au titre du Code de l' Environnement

AMENAGEMENT DU LITTORAL OUEST DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

Arrêté N°273/PG/2013

Consultation du public du 1er juillet au 02 août 2013

Commissaire Enquêteur Titulaire:
Suppléant:

Lucien ETHEVE
Bernard MAILLOT

SOMMAIRE

A.L'ENQUETE

I- GENERALITES

- I -1 Objet de l'enquête
- I -2 Cadre juridique
- I -3 Nature et Caractéristique du projet
- I- 4 Composition du projet

II- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- II- 1 Désignation du Commissaire Enquêteur
- II- 2 Modalités de l'Enquête et organisation
- II- 3 Information- Publicité
- II- 4 Clôture de l'Enquête
- II-5 Notification de PV des observations et mémoire en réponse

III- RECUEIL ET ANALYSE DES OBSERVATIONS

- III-1 Recueil
- III-2 Analyse
- III-3 Réponse du maître d'ouvrage

B. CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

C.ANNEXES

D. PIECES JOINTES

N°273/PG/2013

A.L'ENQUETE

I GENERALITES

I-1 Objet de l'Enquête

La Commune de Saint-Pierre de la Réunion, conformément à la législation en vigueur, a sollicité une enquête publique sur les dispositions du projet d'aménagement du littoral ouest de son territoire au titre du Code de l'Environnement.

I-2 Cadre Juridique

- Avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact du 5 avril 2013.
- Décision du Préfet du 9 avril 2013 pour l'autorisation de mise à enquête publique.
- Déclaration n° 2011-04 du 27 mai 2011 du Préfet de la Réunion concernant la loi sur l'eau.
- Décision en date du 03 mai 2013 du président du tribunal Administratif de Saint-Denis relative à la nomination du Commissaire Enquêteur.

Le projet est juridiquement encadré par les dispositions législatives et réglementaires du

- Code de l'Environnement
- Code général des Collectivités territoriales.

La réglementation a été suivie par la Mairie de SAINT-PIERRE.

I-3 Nature et Caractéristiques du projet

Le littoral ouest de la commune de Saint-Pierre constitue une vitrine de Saint-Pierre à mettre en valeur. La ville souhaite valoriser ce littoral, riche tant d'un point de vue géologique qu'environnemental.

Le projet consiste en l'aménagement de la portion littorale allant du centre commercial à l'ancienne décharge du cap Rond. Il s'agit de matérialiser des pistes piétonnes et des pistes pour vélos Tout Terrain, de créer des places de parking, une aire de jeux et une aire de fitness outdoor, associées à des toilettes publiques.

I-4 Composition du dossier

Il faut souligner qu'il y a eu un dépôt initial de ce dossier réalisé par SAFEGE le 16 mars 2011 et une étude d'impact modifiée le 14 décembre 2011.

Ce nouveau dossier d'enquête comporte :

- un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public
- les plans de masse M1 et M2 (planches 1 et 2) à l'échelle 1/500 de la ville de Saint-Pierre.
- Un dossier d'enquête conçu par le bureau d'études SAFEGE (Ingénieurs Conseils) conforme à la loi Bouchardeau concernant la protection de l'environnement.

Il aborde successivement:

- la notice explicative

L'objet de l'enquête, le nom et l'adresse du demandeur, l'emplacement de l'aménagement, les caractéristiques les plus importantes de l'opération soumise à l'enquête, l'appréciation sommaire des dépenses et les textes régissant l'enquête publique et la procédure administrative.

- l'étude d'impact (sur l'eau et les milieux aquatiques)

Analyse de l'état initial du site et de son environnement.

Analyse des effets du projet sur l'environnement et sur la santé.

Les mesures compensatoires et correctives

Les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu.

Analyse des méthodes d'évaluation des effets du projet sur l'environnement.

Résumé non technique destiné à l'information du public.

Les différents éléments graphiques (plans et cartes) utiles à la compréhension du dossier sont intégrés à chacune des pièces constitutives du document.

II ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

II -1 Désignation du Commissaire Enquêteur

Par lettre en date du 23 avril 2013, le maire de la Comune de Saint-Pierre a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur titulaire et d'un suppléant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'aménagement du littoral ouest de la ville de Saint-Pierre, portion allant du centre commercial de la Ravine Blanche à l'ancienne décharge du Cap Rond.

Le 3 mai 2013, le magistrat délégué en matière d'enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion décidait la désignation de:

- > Monsieur Lucien ETHEVE, en qualité de commissaire enquêteur titulaire;
- > Monsieur Bernard MAILLOT, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

(Voir pièce jointe)

Par arrêté n° 273/PG/2013 du 4 juin 2013, monsieur le Sénateur Maire de Saint-Pierre a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'aménagement du littoral ouest de la commune de Saint-Pierre.

(Voir pièce jointe.)

II-2 Modalités de l'enquête et organisation

Quelques échanges téléphoniques avec les services administratifs concernés préalablement à l'ouverture de l'enquête ont favorisé la préparation du déroulement de l'enquête dans les meilleures conditions.

Le 3 juin, avant le début de l'enquête, le commissaire enquêteur titulaire et le commissaire enquêteur suppléant ont rencontré Mademoiselle Ingrid SAINT-SAUVEUR responsable du suivi du dossier à la Direction de l'environnement et du cadre de vie aux Services techniques de la commune de Saint-Pierre. Nous avons pris connaissance du dossier et nous avons pu apprécier tous les éléments du projet.

Le 6 juin, nous avons effectué une visite sur le terrain. Nous avons pu ainsi vérifier ensemble l'exactitude des informations figurant dans le dossier présenté par SAFEGE. Nous avons aussi croisé sur le parcours différents usagers de ce site.

(voir photos en annexe)

Le 14 juin, j'ai pu constater de visu la publicité mise en place sur le site et que plus tard, les 3 panneaux d'affichage étaient bien restés tout au long de l'enquête.

(Voir photos en pièce jointe)

II-3 Information Publicité

- Affichage dans les locaux de la mairie de Saint Pierre du 17 juin au 2 août 2013
(Voir Attestation en pièce jointe)
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté municipal, l'avis d'enquête est paru dans les annonces légales:
 - le lundi 17 juin 2013 dans le Journal de l'Ile de la Réunion et dans le Quotidien de la Réunion.
 - le mercredi 3 juillet dans le Quotidien de la Réunion.
 - le jeudi 4 juillet dans le Journal de l'île de la Réunion
- Affichage de l'avis d'enquête sur site (3 panneaux règlementaires)
(Voir Photos en pièce jointe)

- Comme le précise l'article 6 de l'arrêté municipal, le dossier était également consultable sur le site web de la ville : www.ville-saintpierre.re pendant la période de déroulement de l'enquête publique.

II-4 Les permanences

Les permanences prévues relatives à l'accueil du public ont été tenues.

La consultation du public a duré 33 jours consécutifs: du 1er juillet au 2 août 2013. J'ai personnellement ouvert l'enquête le lundi 1er juillet à 8H aux Services techniques de la Mairie de Saint-Pierre et :

- **Un dossier** complet concernant ce projet
 - **Un Registre d'enquête**, coté et paraphé par mes soins
- ont été mis à la disposition du Public aux jours et heures d'ouverture aux Services Techniques de la mairie de Saint Pierre.

L'enquête s'est déroulée conformément aux prescriptions de la décision du Tribunal Administratif citée en référence et de l'arrêté municipal du 4 juin 2013 N°273/PG/2013

Permanences aux Services Techniques de la Mairie de Saint-Pierre (132 Rue Auguste Babet)

Lundi 1er juillet 2013	de 8H à 12H
Mardi 9 juillet	de 13H à 16 H
Mercredi 17 juillet	de 9H à 12H
Jeudi 25 juillet	de 13H à 16H
Vendredi 2 août	de 9H à 12H

6 personnes se sont présentées aux permanences.

5 observations ont été consignées au registre.

1 courrier a été agraffé dans le registre d'enquête

1 courrier a été remis au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête

Ces pièces sont **annexées** au rapport.

II-4 Clôture de l'Enquête

Conformément à la réglementation, le registre d'enquête a été clôturé et signé par mes soins le vendredi 2 août à 12H.

II-5 Notification du PV des observations et mémoire en réponse

Le 8 août 2013, conformément à l'article 9 de l'arrêté municipal, j'ai communiqué et notifié les observations reçues, par procès-verbal de synthèse, au responsable du projet Mademoiselle Ingrid SAINT-SAUVEUR des Services Techniques de la mairie de Saint Pierre.(**Voir annexe ci joint**)

Le 20 août 2013, j'ai reçu en retour un mémoire en réponse signé de Danielle LIONNET, 9ème adjointe au Maire, Déléguée à l'Environnement, daté du 13 août 2013.
(**Voir annexe ci joint**)

III RECUEIL ET ANALYSE DES OBSERVATIONS

III-1 Recueil

– sur le registre d'enquête

1. Madame Nicole CRESTEY de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre

Une page d'observations écrites qui regrette que les deux dossiers d'enquête en cours sont contradictoires (TCSP et aménagement littoral) en ce qui concerne les places de parking qui ne seront pas suffisantes. Elle se réjouit de l'abandon des rondavelles prévues dans un projet antérieur. Elle dénonce les agrès de fitness qui ne sont pas à leur place dans cet espace littoral. Elle fait remarquer que l'aspect "prostitution" n'est pas évoqué dans le dossier et que l'aménagement du site peut faire progresser ce "commerce". Elle demande en outre que rien ne soit aménagé dans la zone des 50 pas géométriques, par principe de précaution.

Dans l'ensemble, elle est favorable à ce que cette zone reste la plus naturelle possible.

2. Monsieur Jacob PANCHBHAYA, propriétaire d'une parcelle sur lequel passe le sentier.

Accompagné de deux membres de sa famille, il prend connaissance du dossier. Il n'écrit aucune observation et dit qu'il reviendra pour traiter directement avec les services concernés. Il s'inquiète sur le devenir de son terrain.

3. Madame Véronique TOURNIER, journaliste du JIR et un photographe posent des questions orales pour faire un reportage dans le journal. Ils prennent des informations diverses sur le déroulement de l'enquête et le projet d'aménagement. (Voir articles de journaux en annexe)

4. Monsieur Jean Jack LEONARD aurait voulu savoir plus sur son avant projet qu'il avait proposé à la Mairie il y a quelques années et sur lequel il n'a jamais eu de réponses. Il annonce qu'il déposera un courrier pendant l'enquête pour relancer sa proposition d'aménagement plus ambitieuse avec des activités plus variées pour valoriser ce site.

5. Une pratiquante du jogging anonyme fait quelques remarques orales pour améliorer encore ce cadre de vie : interdire les voitures, tenir les chiens en laisse, mettre plus de points d'eau et de luminaires, éloigner les péripathéticiennes développer la location de vélos, offrir un espace pique-nique avec poubelle. Elle regrette que les panneaux d'affichage sur le site ne soient pas très visibles par le public et mal placés.

6. Monsieur Gaëtan HOARAU, président de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre (ACSP) , agraffe un courrier sur 6 pages dans le registre d'enquête, adressé au commissaire enquêteur, donnant l'avis de l'ACSP.

Il se réjouit que les deux recommandations majeures aient été prises en compte : abandon des rondavelles béton et des jets d'eau. Il préconise des aménagements et des équipements légers. Il regrette que les associations de protection de l'environnement et les usagers n'aient pas été consultés pour l'élaboration des plans et qu'il n'y ait pas eu de réunions d'information. Il reproche que l'enquête se fasse sur un temps de vacances scolaires.

Il vante les mérites de ce site remarquable et regrette qu'il y ait encore du béton dans le projet, le bloc sanitaire et les machines fitness ne s'intègrent pas au paysage, le gardiennage n'est pas assuré, la rotation des poubelles n'est pas régulière, le public n'est pas assez responsabilisé, la sécurité n'est pas assurée,

les parkings ne sont pas suffisants, ne pas multiplier les bancs dans la zone Est de la Pointe du Diable d'enterrer les lignes électriques, de faire des marches en basalte, d'avoir un suivi et un entretien à long terme.

Dans l'ensemble, il préconise un aménagement le plus simple, le moins coûteux et qui s'intègre le plus naturellement possible .

- dans un courrier déposé le 2 août (Voir annexe ci joint)

de Mr Jean Jack LEONARD (2ème passage) : il se dit déçu de ce projet et propose des activités balnéaires et des équipements touristiques :

- * créer un environnement aquatique artificiel sur le littoral en ramenant l'océan vers la terre,

- * créer un vaste espace sur le thème de la mer

- * créer des activités commerciales pour un débarquement de paquebots

- * densifier les axes routiers existant tout autour.

III- 2 Analyse

Pour les remarques 1 et 6 , il s'agit de deux personnes de la même association citoyenne de Saint-Pierre (ACSP). Elles sont à l'origine d'une étude bénévole de l'avant projet réalisé en 2011. Cette association défend la qualité de vie, l'environnement, le patrimoine culturel , architectural, urbain et naturel sur l'ensemble de la Réunion. Elles ont bien étudié le dossier et sont sensibles à tout ce qui touche à cette zone naturelle où il y a un aléa littoral fort et à ce que cet aménagement soit entretenu et coûte le moins possible.

Dans son mémoire en réponse aux observations consignées la mairie de Saint-Pierre justifie son projet en apportant des réponses claires aux interrogations et des arguments sérieux aux doléances de l'ACSP mais dit que la ville ne peut pas se substituer aux incivilités éventuelles.

Toutes les réponses respectent bien la réglementation en vigueur, l'environnement et l'accès à tout public. Il rest vrai qu'on ne pourra pas tout contrôler et qu'on devra faire confiance au civisme des gens.

Pour la remarque n°2, concernant la parcelle de Mr Panchbhaya sur l'emprise du projet, le service foncier négocie avec l'intéressé en espérant qu'un compromis puisse être trouvé.

Pour la remarque n° 3, la déléguée à l'environnement de la Commune de Saint-Pierre botte en touche le titre de la journaliste du JIR et se cantonne à dire que l'aménagement de ce site a pour but d'attirer un public sportif et familial et ne s'intéresse nullement du devenir des prostituées. Il est vrai aussi que l'objectif premier de la journaliste était de faire un titre à sensation sur les prostituées et non pas sur les points forts de l'aménagement réel du site qui passe en second plan.

Pour la remarque n°4, concernant le projet de Mr LEONARD, voulant créer des activités commerciales et touristiques ambitieuses, la Mairie répond qu'il est inadapté au site classé en zone N. Heureusement qu'il y a des textes qui protègent notre littoral!

Pour la remarque n° 5, concernant un usager anonyme, certes les dimensions des panneaux d'affichage sur site sont réglementaires, mais deux des trois sont mal placés pour le public utilisateur du site car ils sont tournés directement vers l'ancienne route nationale où très peu de gens passent à pied pour pouvoir lire.

Aucune mention n'est faite des chiens non tenus en laisse qui peuvent causer des désagréments aux différents publics.

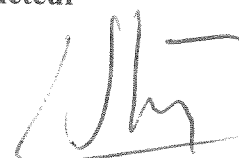
Les autres demandes de l'usager sont prises en compte dans le cadre du projet et la ville reconnaît déjà que la prostitution s'éloignera d'elle même lors de l'aménagement.

Fait au Tampon, le 2 septembre 2013

Le commissaire enquêteur

Lucien ETHEVE

Enquête Aménagement Littoral St Pierre N°E13000021/97



B. CONCLUSIONS ET AVIS

I. Conclusions motivées du commissaire enquêteur

1. Sur le dossier présenté

Il s'agit d'une enquête publique au titre du Code de l'Environnement portant sur l'aménagement du littoral ouest dont la Commune de Saint-Pierre est le maître d'oeuvre. Ce projet se situe entre Pierrefonds et la Pointe de la Ravine Blanche à l'aval de l'ancienne RN1. Le rapport présenté par la Commune de Saint-Pierre et effectué par les Ingénieurs Conseils du Bureau d'Etudes de la SAFEGE, est de qualité. Je relève encore l'analyse et les modifications apportées suite au premier avis de synthèse de l'Autorité Environnementale de 2011.

Le projet, présenté ici, s'inscrit dans un environnement qui a été ciblé par ses concepteurs. La politique de la ville est de rendre agréable tout son littoral. Or, la fréquentation désordonnée de cette partie littorale donne une image négative de la porte ouest de Saint-Pierre.

En effet, ce lieu est un élément fort de la mémoire de Saint-Pierre. La Commune veut traiter cet espace littoral avec la volonté d'embellir et protéger cette façade maritime et mettre en oeuvre une dynamique de développement économique et touristique afin d'offrir des activités de pleine nature à la population.

Ce projet d'aménagement est compatible avec le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) et le SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer) en accord avec la loi littorale.

Au niveau du PLU actuel de la Commune, les aménagements projetés sont classées en zone N (naturelle)

2. Sur le déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 1er juillet au 2 août 2013, conformément à la réglementation, sans incident et dans de bonnes conditions. La participation du public a été assez faible.

3. Sur l'intégration du site dans l'environnement

Je constate que l'ensemble de l'existant du site et du projet d'aménagement s'intègre bien dans l'environnement, car il présente des conditions favorables c'est-à-dire que les mesures de prévention et de réduction des impacts sont mises en oeuvre en terme d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement.

II. Avis du commissaire enquêteur

Considérant que les effets de l'aménagement montrent l'absence d'impacts notables sur l'environnement,

Considérant que l'Autorité Environnementale donne un avis globalement favorable sur l'étude d'impact et la manière dont l'environnement est pris en compte,

Considérant que les réponses de la Mairie garantissent la sécurité, l'hygiène, la protection et la sauvegarde du site,

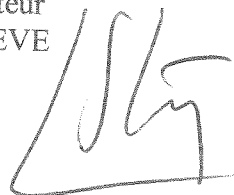
En conclusion, après une étude attentive de l'ensemble du projet et des observations recueillies,

J'émet un avis favorable au projet d'Aménagement du littoral ouest sur le territoire de la Commune de Saint- Pierre.

Fait au Tampon, le 2 septembre 2013

Le Commissaire Enquêteur

Lucien ETHEVE



Lucien ETHEVE
Commissaire Enquêteur
Tél. 0692 64 62 02
ethevelucien@gmail.com

Le Tampon, le 8 août 2013

à

Monsieur le Sénateur-Maire de Saint Pierre

Direction de l'Environnement et du cadre de Vie
Services Techniques
132, rue Auguste Babet
SAINT PIERRE
(à l'attention de Mme Saint-Sauveur Ingrid)

Objet : Enquête sur l'Aménagement du littoral Ouest de la ville de Saint Pierre
P.V. de Synthèse

Monsieur le Sénateur – Maire,

L'enquête publique concernant l'aménagement du littoral Ouest de la ville de Saint-Pierre vient de se terminer le 2 août dernier.

Vous trouverez dans le P.V. de synthèse ci-joint les points soulevés dans les avis exprimés par le préfet dans l'Autorité Environnementale ainsi que les observations recueillies auprès du public.

Afin de rédiger mon rapport et formuler mes conclusions motivées, je souhaiterais connaître la position de la Mairie sous 15 jours conformément à l'article R123-18 du Code de l'Environnement.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Sénateur Maire, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Lucien ETHEVE
Commissaire Enquêteur



ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L 'AMENAGEMENT DU LITTORAL OUEST DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

P.V. DE SYNTHESE

I. AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

PREFECTURE : Autorité Environnementale

Cet avis, daté du 5 avril 2013 reprend dans son analyse, l'historique de ce site qui est un élément fort de la Mémoire de la ville de Saint Pierre et la description du projet par la Commune.

L'expertise a mis en évidence le caractère remarquable de ce site naturel qui présente un intérêt marqué sur le plan géologique, environnemental et paysager.

Cet avis porte sur la qualité du l'étude d'impact et sur la manière dont l'environnement est pris en compte sans se prononcer sur l'opportunité du projet en lui-même.

L'Autorité Environnementale analyse la pertinence des informations compatibles avec le SAR et le PLU.

L'étude d'impact contient bien l'ensemble des pièces règlementaires du Code de l'Environnement. Il est dans son ensemble d'assez bonne qualité sur le projet présenté.

L'Autorité Environnementale:

- regrette l'absence de plan de situation et du schéma d'aménagement pour une information plus facile du public.
- demande de faire une concession d'utilisation au Domaine Public Maritime car une partie du site en fait partie.
- signale que le risque sanitaire lié à la présence d'un poste de relevage des eaux usées n'a pas été étudié car il n'y a pas eu de diagnostic et demande des explications sur les mesures prévues
- demande un protocole d'entretien qui garantisse une hygiène satisfaisante pour les sanitaires publics prévus au projet.
- demande d'harmoniser la liste des végétaux endémiques ou indigènes adaptés au site prévus pour les aménagements (liste DAUPI)

II. AVIS DU PUBLIC

N° 1 : Observation de Mme CRESTEY Nicole

Association Citoyenne de Saint Pierre (ACSP) :

- se demande si les places de parking seront suffisantes :

En effet elle :

- constate des contradictions entre les deux enquêtes du moment et demande des explications sur le nombre de places de stationnement du relais TCSP(174 au lieu des 250 à 400 prévues par la CIVIS)
- se demande si les bancs prévus ne vont pas attirer encore plus la « nu-fréquentation » déjà présente et qui imposera des places de parking supplémentaires.

- se demande si il faut prévoir ici des activités sportives supplémentaires :

- si l'aire de fitness, les agrès et les jeux de cordes ont leur place dans ce lieu qui doit retrouver un maximum de naturalité.
- Préconise de ne rien aménager dans la zone des 50 pas géométriques par principe de précaution car il y a un aléa littoral fort (recul du trait de côte de 26 m en 70 ans)

N° 2 : Mr PANCHBHAYA

- demande à voir les services techniques de la MAIRIE sur le devenir de sa parcelle qui se trouve sur l'emprise du projet.

N° 3 : Mme TOURNIER Véronique

Journaliste du JIR : Informations générales sur le projet pour un article paru au Journal du jeudi 18 juillet : « La mairie veut délocaliser les prostituées »
Elle reprend les propos de l'élue de la Mairie Danielle LIONNET :

- Rendre le littoral de la ville agréable après le centre ville et la plage
- pour attirer les gens dans un nouvel espace loin du centre
- pour que le public s'approprie de cet espace car la fréquentation n'est pas au top.

N° 4 : Mr LEONARD Jean Jack

Il avait déjà sollicité le Maire il y a quelques années sur un Avant projet Sommaire qui n'avait pas eu de réponse.

Dans un courrier annexé, il est déçu de ce projet car, sans ambition et sans contexte maritime.

Il propose des solutions différentes au vu de l'actualité (protection littorale, réserve naturelle, risque requin) :

- créer un environnement aquatique artificiel sur le littoral en ramenant l'océan sur la terre
- créer un vaste espace sur le thème de la mer (baignades, bronzages, natation, surf, plongée, activités scolaires de découverte, tourisme, centre d'étude sur les énergies marines, le requin, la pêche, les coraux...
- créer des activités commerciales : restauration, bureaux, mini bus , taxis..., passerelles de débarquement de paquebots.
- Créer des axes routiers plus importants tout autour

N° 5 : Un usager anonyme

regrette

- que les panneaux d'enquête sur le site ne soient pas très visibles par le public (trop haut, écriture trop fine, mal placés)

demande :

- d'interdire les voitures au site
- de faire tenir les chiens en laisse
- de mettre plus de points d'eau et de luminaires
- d'éloigner les prostituées car il y aura encore plus d'enfants
- de développer la location de vélos ou autre
- que le site ne soit pas un dépôt d'ordures

N° 6 : Monsieur HOARAU Gaëtan

Président de l'ACSP (Association Citoyenne de Saint Pierre)

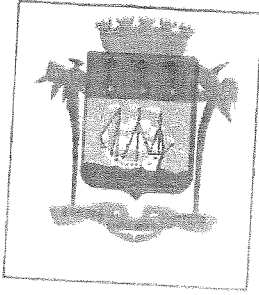
demande que cet aménagement soit intégré à son environnement, qu'il soit respecté et que sa durabilité soit prévue par la contractualisation d'un suivi et entretien régulier que ce projet soit le moins coûteux possible

- regrette qu'aucun dialogue ne soit réalisé auprès des usagers avant l'élaboration du projet.
- Regrette que les « rondavelles et jets d'eau » sont toujours d'actualité dans le projet (Page 131 – 5.4-5)
- regrette que son association n'ait pas été averti de l'enquête en temps utile
- regrette que l'enquête se passe pendant les vacances scolaires et qu'il n'y ait pas eu de réunions publiques sur site
- est choqué par la placette bétonnée et la moyeu en béton (photo montage P.100)
- regrette que le bloc sanitaire ne soit pas intégré au paysage (en bois local par exemple)
- demande qu'un gardiennage du site soit obligatoire
- demande à augmenter le nombre de rotation d'enlèvement des déchets
- responsabiliser le public en ramenant leurs déchets
- demande à retirer les machines fitness qui ne s'intègrent pas au paysage car anti écologique, anti économique, coûteux, lourd en maintenance, en risque...
- demande plutôt une zone verte de pique-nique
- recommande de favoriser les plantes indigènes et endémiques par rapport aux exotiques
- demande à ce qu'il n'y ait pas de goudronnage et de garder la piste en terre battue
- demande de séparer la piste vélo/joggers pour une meilleure sécurité
- remarque que le nombre de places de parking ne correspond pas au nombre indiqué par la CIVIS pour le TCSP
- demande à ce qu'il n'y ait pas d'éclairage à 4m de hauteur et que la parkings ne soit pas allumés toute la nuit
- ne rien aménager dans la zone des 50 pas géométriques
- valoriser le patrimoine géologique et culturel par des panneaux d'information qui ne dénaturent pas le site (au sol)
- ne pas mettre de bancs dans la zone Est de la Pointe du Diable
- enterrer les lignes électriques le long de la route qui gâchent la vue vers les montagnes
- faire les marches d'escaliers en basalte pour plus de durabilité et moins coûteux à long terme
- faire l'escalier le long de la falaise et non perpendiculaire à elle
- créer des emplois pour un suivi et un entretien à long terme

An Tampon le 2 septembre 2013
Le Commissaire Enquêteur

Lucien ETHEVE





SAINT-PIERRE, le 13 Aout 2013.....

Monsieur Lucien ETHEVE

Commissaire Enquêteur

Objet : Mémoire réponse au PV de synthèse du commissaire Enquêteur – Enquête Publique sur le projet d'aménagement du littoral ouest -

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la transmission de votre Procès Verbal de Synthèse en date du 08 Aout 2013, je vous prie de trouver ci-dessous, les réponses de la ville (*en italique*) :

I. CONCERNANT L' AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

PREFECTURE : Autorité Environnementale

Entre le moment où a été réalisé le dossier d'enquête publique et le déroulement de l'enquête, les services de la ville ont présenté aux services de l'Etat, à savoir la DEAL, un plan de situation reprenant tous les projets d'aménagement littoraux de la ville. cependant ce plan n'a pas figuré au dossier d'enquête.

Par ailleurs, avant tout commencement de travaux, la ville envisage de demander une Autorisation d'Occupation temporaire du Domaine Public Maritime (DPM) puis passer une convention de gestion du DPM avec les services de l'Etat, en lieu et place d'une demande de concession.

L'Autorité Environnementale a fait part du risque sanitaire lié à la présence du poste de relevage des eaux usées. La ville rappelle qu'elle a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour ce poste de relevage et que le projet d'aménagement du littoral ouest ne présente aucune incidence sur ce poste

En ce qui concerne les toilettes publiques, la ville s'oriente vers des toilettes auto nettoyantes permettant de garantir une hygiène optimale des lieux.

Les végétaux prévus dans le cadre de cet aménagement sont des végétaux adaptés au climat et pour la plupart indigènes.



- recommande de favoriser les plantes indigènes et endémiques par rapport aux exotiques »

La placette représentant un moyeu de charrette a pour objectif de rappeler l'histoire de cette partie du site qui servirait de balance à canne à sucre. La placette n'est bétonnée qu'en partie : l'intérieur du moyeu étant engazonné. Le bloc sanitaire a été intégré au paysage par le choix de réaliser un parement en moellon de basalte, en lieu et place du bois local qui coûte cher et qui exige un coût d'entretien plus important. Le site étant très vaste, le gardiennage du site est quasi impossible. La ville fait appel au civisme de chacun pour que le site soit respecté. Les rotations d'enlèvement des déchets pourront être adaptées en fonction de la fréquentation du site. En ce qui concerne les machines destinées au fitness, ces dernières correspondent aux activités de pleine nature et sportive du site. Elles constituent un complément pour les joggeurs actuels et futurs. Il s'agit de machines basiques et, nécessitant peu d'entretien. Dans le cadre du projet, les zones de piques nique, bien que non matérialisées seront importantes et diversifiées, notamment de part la renaturation de la zone de la pointe du Diable, actuellement en terre battue. Les espèces végétales choisies dans le cadre du projet constituent des espèces adaptées au climat du site et, des espèces indigènes, voir endémique quand c'est possible ont été privilégiés.

- « demande à ce qu'il n'y ait pas de goudronnage et de garder la piste en terre battue »
- demande de séparer la piste vélo/joggers pour une meilleure sécurité

Le revêtement des pistes sera en stabilisé perméable et pouvant être utilisé par des handicapés (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) . Les pistes piétonnes et VTT, ont été séparés par des bordures lorsque cela était possible.

- « remarque que le nombre de places de parking ne correspond pas au nombre indiqué par la CIVIS pour le TCSP »

Les zones de parking du projet sont destinés à la fois aux usagers du site et peuvent compléter les parking relais du futur TCSP. :

- « demande à ce qu'il n'y ait pas d'éclairage à 4m de hauteur et que la parkings ne soit pas allumés toute la nuit
- ne rien aménager dans la zone des 50 pas géométriques
- valoriser le patrimoine géologique et culturel par des panneaux d'information qui ne dénaturent pas le site (au sol)
- ne pas mettre de bancs dans la zone Est de la Pointe du Diable
- enterrer les lignes électriques le long de la route qui gâchent la vue vers les montagnes
- faire les marches d'escaliers en basalte pour plus de durabilité et moins coûteux à long terme
- faire l'escalier le long de la falaise et non perpendiculaire à elle
- créer des emplois pour un suivi et un entretien à long terme »

Les zones d'éclairage par mâts sont limitées aux zones de parking et à l'aire de jeux. Ces éclairages auront une plage horaire de fonctionnement qui sera limité dans le temps. Les aménagements les plus lourds (parking et aire de jeux) ne concernent pas le domaine Public maritime. Des panneaux d'informations sur l'histoire géologiques, réalisés en collaboration avec le collège Henri Matisse, ont déjà été posé sur des roches de basaltes sur site. Concernant la nature des matériaux employés, l'ACSP est en contradiction avec elle-même : demande d'une part des escaliers en basalte que



l'association estime moins couteux que le bois et, d'autre part des sanitaires habillés de bois à la place de moellons en basalte.

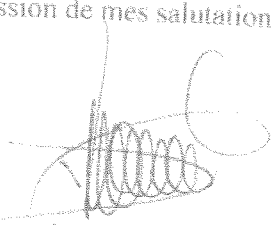
L'enterrement des lignes électriques existantes pourront faire l'objet de travaux d'enfouissement si le budget de la ville le permet.

Quand aux bancs, ces derniers peuvent être utiles aux promeneurs fatigués, aux personnes à mobilité réduite ou tout simplement à ceux qui ont envie de contempler le paysage littoral.

Concernant l'entretien du site, la réponse a été apportée plus haut.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.




Danielle LIONNET
La 9ème Adjointe au Maire
Déléguee à l'Environnement

Léonard Jean-Jack
40 chemin Lallemand
97432 Ravine des Cabris
Tél : 0262256712 – 0692263781
Mail leonard.jj.rose@gmail.com

Monsieur le Maire
Mairie de Saint Pierre
rue Méziaire Guignard
97410 Saint Pierre

Copies à:

Monsieur Lorion
Monsieur Éthève *commissaire enquêteur*

Objet: enquête publique Pointe du Diable

Je viens de rencontrer M, Lucien Étheve, qui m'a clairement exposé les orientations du projet d'aménagement de ce site.

Dès à présent, je dois vous exprimer ma grande déception, je trouve ce projet sans ambition et mal élaboré au regard du site maritime tel qu'il se présente.

L'actualité réunionnaise, de ces derniers mois, doit nous ouvrir les yeux sur les conflits grandissants entre «les pous et les contres» en terme de protection du littoral, des réserves naturelles, du risque requin.

La mer restera toujours un problème grave et complexe, à préserver, soit, mais les vies humaines elles aussi doivent être prises en compte. Il faut donc proposer des solutions différentes, qui soient pérennes et attractives, revalorisant l'image de l'environnement maritime balnéaire auprès du tourisme et de la population locale en laissant intact le milieu marin.

Je ne souhaite pas «alambiquer» sur cette argumentation connue de tous et venir directement à une proposition de réponses. J'avais eu l'occasion de présenter cette dernière à Monsieur Lorion lors d'une brève rencontre accompagné de Monsieur Campinos.

L'accès à l'océan pour l'homme est de plus en plus problématique, il faut donc recréer un environnement aquatique artificiel sur le littoral. Ramenons l'océan sur le territoire terrestre du «chacun chez soi» en quelque sorte. Nous répondrons ainsi à toutes les sensibilités.

Qu'elles sont les principales attentes:

- le ludique: baignades, bronzage, enfant, convivialité
- le sport de surface: natation, surf, skate surf
- la plongée en apnée, bouteilles
- l'éducation: activités scolaires, clubs: initiation, découverte, encadrement.
- le tourisme
- L'accueil et la sécurité l'hygiène le confort l'accessibilité
- le scientifique: tout centre d'études: sur les énergies marines les requins les coraux la pêche...
-

C'est dans le prolongement des orientations de la Mairie de développer et d'embellir ce littoral, qu'il faut intégrer un vaste espace d'activités sur le thème de la MER .

Cette zone est également idéale pour accueillir les paquebots croisant dans la région. L'offre actuelle de la Réunion est loin d'être adéquate. Un môle d'escale abrité par le site naturel de la falaise en maintenant les bateaux à distance. Seules des passerelles de débarquement donneraient un accès facile aux passagers, préservation du site naturel... (valorisation de l'aéroport, de la commune de Saint Pierre, des attraits du sud)

Pour obtenir une réponse pérenne , conviviale et ambitieuse, il faut donc intégrer au projet initial présenté par cette enquête publique tout le contexte maritime:

- Bassin à surf, piscine à vagues, piscine de plongée avec les équipes de surveillances et d'entretien ainsi que les locaux pour les clubs gravitants autour de ces activités,
- accueil, surveillance du site, restauration
- des laboratoires de recherche et d'expérimentations marines,
- Un môle d'escale et son équipement (bureaux, implantations d'activités commerciales haut de gamme, restauration, minibus, taxis ...)

Cet aménagement de la Pointe du Diable, placera Saint Pierre au premier rang des communes proposant de réelles réponses aux attentes locales en terme d'activité balnéaire, et d'équipements touristiques . Ce type d'espace, participe à la continuité des objectifs de la commune en terme d'amélioration du cadre de vie et de la valorisation du littoral.

Un problème reste majeur , c'est l'insuffisance des accès routiers dans ce secteur ils sont déjà saturés et devront être prioritairement traités dans l'étude.

Comme je le rappelais précédemment, cette orientation calmerait bien des craintes et des conflits, elle créerait des emplois, favoriserait l'image touristique réunionnaise et elle répondrait entièrement aux dernières recommandations de la préfecture.

Je vous remercie d'avoir prêté attention à cette proposition, et reste à votre disposition pour vous rencontrer et approfondir cet avant projet .

Salutations distinguées



Jean Jack Léonard

REPUBLIQUE FRANCAISE

Saint-Denis, le 03/05/2013

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE SAINT DENIS DE LA RÉUNION**

27 rue Félix Guyon

CS 61107

97404 Saint-Denis cedex

Téléphone : 02 62 92 43 60

Télécopie : 02 62 92 43 62

E13000021 / 97

Monsieur Lucien ETHEVE
32, Impasse Edith Piaf
97430 LE TAMPON

Ouverture du greffe : 8 h 00 à 12 h 30
13 h 30 à 16 h 00 (vendredi : 15 h 30)

Dossier n° : E13000021 / 97

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION CE + PROVISION

Objet : Enquête publique relative à l'aménagement du littoral ouest de la ville de Saint-Pierre, portion allant du centre commercial de la Ravine Blanche à l'ancienne décharge du Cap Rond

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué en matière d'enquêtes publiques vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 dudit code, le commissaire enquêteur transmet simultanément à l'autorité organisatrice et au Tribunal administratif une copie de son rapport et de ses conclusions motivées, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Enfin, afin de permettre le règlement futur de vos indemnités, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP.

Je vous demande de veiller au bon accomplissement des formalités de publicité et d'affichage.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le magistrat délégué,

J-P. SEVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE SAINT DENIS

03/05/2013

N° E13000021 /97

LE MAGISTRAT DELEGUE EN MATIERE
D'ENQUETES PUBLIQUES

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 23/04/13, la lettre par laquelle le maire de la commune de Saint-Pierre demande la désignation d'un commissaire enquêteur titulaire et d'un suppléant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Enquête publique relative à l'aménagement du littoral ouest de la ville de Saint-Pierre, portion allant du centre commercial de la Ravine Blanche à l'ancienne décharge du Cap Rond ;

Vu le code de l'environnement ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment l'article 10 ;

VU le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 pris pour l'application de la loi susvisée ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Lucien ETHEVE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Alain Bernard MAILLOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Le maire de la commune de Saint-Pierre versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1500 euros.

Article 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 5 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Saint-Pierre, à M. Lucien ETHEVE, à M. Alain Bernard MAILLOT et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Saint-Denis, le 03/05/2013

Le magistrat délégué,

Expedition certifiée
conforme à l'original
Le greffier en chef

J-P. SEVAL

V. RAMIN

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

ARRETE N° 273/PG/2013

PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL OUEST DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE

LE SENATEUR-MAIRE

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-19, R.123-6 et suivants relatifs au champ d'application des enquêtes publiques et au déroulement de la procédure administrative de ces enquêtes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 85-630 du 12 juillet 1983, dite « Bouchardenau » relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et le récépissé de déclaration n° 2011-04 concernant l'aménagement du littoral ouest, en date du 27 mai 2013 du Préfet de la Réunion,

Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu la décision du Préfet en date du 09 Avril 2013 portant autorisation de mise à enquête publique,

Vu la décision en date du 03 mai 2013 du Président du Tribunal Administratif de SAINT-DENIS relative à la désignation de : Monsieur Lucien ETHEVE en qualité de commissaire enquêteur titulaire ; et Monsieur MAILLOT Alain Bernard en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARRETE

Article 1 – Objet et durée de l'enquête

Il sera procédé du 1er JUILLET 2013 au 02 AOUT 2013 inclus, soit pendant 33 jours à une enquête publique sur les dispositions du projet d'aménagement du littoral ouest de SAINT-PIERRE.

Article 2 – Caractéristiques du projet

Le projet consiste en l'aménagement de la portion littorale allant du centre commercial à l'ancienne décharge du Cap Rond. Il s'agit de matérialiser des pistes piétonnes et des pistes pour Vélo Tour Terrain, de créer des places de parking, une aire de jeux et une aire de fitness outdoor, associées à des toilettes publiques.

Article 3 – Avis des services de l'Etat

Le dossier d'enquête publique comporte une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale. Cette autorité a transmis un avis, le 09 Avril 2013, qui est annexé au dossier d'enquête publique.

Le projet a fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau et a reçu récépissé de la préfecture le 27 mai 2011.

Article 4 – Autorité auprès de laquelle les informations peuvent être demandées

Monsieur le Sénateur-Maire de la Commune de SAINT-PIERRE

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

Hôtel de Ville BP 342 97448 SAINT-PIERRE

Tél : 0262 35 87 50

Article 5 – Disponibilité du commissaire enquêteur

Conformément à la décision du président du Tribunal Administratif de SAINT-DENIS, M. Lucien ETHEVE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Alain Bernard MAILLOT en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, pour mener l'enquête susvisée. Il se tiendra à la disposition du public dans les locaux des Services Techniques de la ville de SAINT-PIERRE, 132 rue Auguste Babet 97410 SAINT-PIERRE, selon les dates indiquées ci-dessous :

- lundi 1^{er} juillet 2013 de 08H00 à 12H00
- mardi 09 juillet 2013 jour de 13H00 à 16H00
- mercredi 17 juillet 2013 de 09H00 à 12H00
- Jeudi 25 juillet 2013 de 13H00 à 16H00
- Vendredi 02 Aout 2013 de 09H00 à 12H00

Article 6 – Modalités de consultation du dossier

Le dossier relatif à l'enquête prescrite à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, dans les locaux des Services Techniques de la ville (salle Guy Legendre) – 132 rue Auguste Babet 97410 à l'hôtel de ville de SAINT-PIERRE, aux jours et horaires suivants :

- Du lundi au jeudi : de 08H00 à 12H00 et 13H00 à 16H00
- Le vendredi : de 08H00 à 12h00

Le dossier sera également consultable sur le site web de la ville : www.ville-saintpierre.re pendant la période de déroulement de l'enquête publique. Toute personne peut à sa demande, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente chargée d'organiser et d'ouvrir l'enquête publique dès la publication du présent arrêté. Un registre d'enquête sera ouvert par le commissaire enquêteur et tenu à disposition du public. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou, les adresser par écrit (à l'adresse indiquée à l'article 4) ou par mail (ethevelucien@hotmail.fr) au commissaire-enquêteur qui les visera et les annexera audit registre.

Article 7 – Publicité de l'Avis

Ce présent arrêté sera affichée sur le site concerné par le projet d'aménagement, dans les conditions prévues selon l'article R 123-1 I-II du Code de l'Environnement.
Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux diffusés dans le département de la Réunion quinze jours au moins avant le début de celle-ci, c'est-à-dire dans les journaux portant au plus tard la date du 17 Juin 2013 et à titre de rappel, dans les 8 premiers jours de l'enquête, dans les journaux à paraître entre le 1^{er} juillet et le 08 juillet 2013. L'avis au public est publié, par voie d'affichage à l'hôtel de ville et les mairies annexes de la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Les formalités prévues au présent article seront respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire.

Article 8 – Modalité de prolongation

Après avoir recueilli l'avis du maire, le commissaire-enquêteur pourra, par décision motivée, proroger l'enquête d'une durée maximale de 15 jours.

Article 9 – Fin de la consultation

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter. Il établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et devra faire état des contre-propositions qui ont été produites durant celle-ci, ainsi que des réponses éventuelles du maître d'ouvrage, notamment aux demandes de communication de documents qui lui ont été adressées et rédigera des conclusions motivées.

Dans les huit jours suivants la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur communiquera et notifiera les observations reçues, par Procès-Verbal de Synthèse, au responsable de projet, qui disposera d'un délai de quinze jours pour réaliser une réponse éventuelle. Le commissaire-enquêteur doit adresser au maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagné du dossier ayant servi à l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée, par le maire, dès leur réception, au préfet du département de la Réunion et au président du tribunal administratif. Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an dans un délai de 35 jours, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 10 – Décisions pouvant être adoptées

Le Maire de la commune de SAINT-PIERRE, maître d'ouvrage du projet, se prononcera par délibération sur l'intérêt général ou non, de l'opération par une déclaration de projet au titre du L. 126-1 du Code de l'Environnement

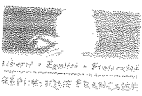
Article 11 – Exécution

Monsieur le préfet, Monsieur le Sénateur- maire et Monsieur le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre, le 4 juin 2013

Le Sénateur-Maire

 Pour le Sénateur - Maire et par Délégation
Le Conseiller Municipal -
Stephen BELLON



ACADEMIE DE LA REUNION
LE RECTEUR DE LA REUNION
Une session de validation des acquis et de l'enseignement VAE sera organisée en novembre 2013 à destination des diplômés suivants :

- Brevet de Technicien Supérieur Pratique d'Etudes d'Institutionnel Certificat d'Aptitude Professionnelle
 - Baccalauréat Professionnel
 - Brevet Professionnel
 - Mention Complémentaire de Niveau 17 de niveau VAE
- Le registre des inscriptions sera ouvert du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013 (09 heures) au 05 juillet 2013 (16 heures).
Toutes les informations relatives à cette session de VAE sont consultables soit sur le site internet ci-dessous, soit sur le tableau d'affichage du Rectorat.
Rectorat de la Réunion
24 avenue Georges Brassens
97400 Saint-Denis.

COMMUNIQUE

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA PREFECTURE COMMUNALE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DU CADRE DE VIE
Bureau de l'environnement

Un arrêté préfectoral relatif au projet de réaménagement de la zone d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré et des zones d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Leu, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Le responsable du projet est : **Communauté Intercommunale Nord Réunion - CNOR**, avenue de la Liberté - 97430 Sainte-Clotilde.

Le projet de réaménagement de la zone d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré et des zones d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Leu, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADEMIE DE LA REUNION
LE RECTEUR DE LA REUNION
Une session de validation des acquis et de l'enseignement VAE sera organisée en novembre 2013 à destination des diplômés suivants :

- Brevet de Technicien Supérieur Pratique d'Etudes d'Institutionnel Certificat d'Aptitude Professionnelle
- Baccalauréat Professionnel
- Brevet Professionnel
- Mention Complémentaire de Niveau 17 de niveau VAE

Le registre des inscriptions sera ouvert du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013 (09 heures) au 05 juillet 2013 (16 heures).

Toutes les informations relatives à cette session de VAE sont consultables soit sur le site internet ci-dessous, soit sur le tableau d'affichage du Rectorat.

Rectorat de la Réunion
24 avenue Georges Brassens
97400 Saint-Denis.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION
Projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que le projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Le projet de réaménagement de la zone d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré et des zones d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Leu, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADEMIE DE LA REUNION
LE RECTEUR DE LA REUNION
Une session de validation des acquis et de l'enseignement VAE sera organisée en novembre 2013 à destination des diplômés suivants :

- Brevet de Technicien Supérieur Pratique d'Etudes d'Institutionnel Certificat d'Aptitude Professionnelle
- Baccalauréat Professionnel
- Brevet Professionnel
- Mention Complémentaire de Niveau 17 de niveau VAE

Le registre des inscriptions sera ouvert du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013 (09 heures) au 05 juillet 2013 (16 heures).

Toutes les informations relatives à cette session de VAE sont consultables soit sur le site internet ci-dessous, soit sur le tableau d'affichage du Rectorat.

Rectorat de la Réunion
24 avenue Georges Brassens
97400 Saint-Denis.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION
Projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que le projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Le projet de réaménagement de la zone d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré et des zones d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Leu, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADEMIE DE LA REUNION
LE RECTEUR DE LA REUNION
Une session de validation des acquis et de l'enseignement VAE sera organisée en novembre 2013 à destination des diplômés suivants :

- Brevet de Technicien Supérieur Pratique d'Etudes d'Institutionnel Certificat d'Aptitude Professionnelle
- Baccalauréat Professionnel
- Brevet Professionnel
- Mention Complémentaire de Niveau 17 de niveau VAE

Le registre des inscriptions sera ouvert du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013 (09 heures) au 05 juillet 2013 (16 heures).

Toutes les informations relatives à cette session de VAE sont consultables soit sur le site internet ci-dessous, soit sur le tableau d'affichage du Rectorat.

Rectorat de la Réunion
24 avenue Georges Brassens
97400 Saint-Denis.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION
Projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que le projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Le projet de réaménagement de la zone d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré et des zones d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Leu, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADEMIE DE LA REUNION
LE RECTEUR DE LA REUNION
Une session de validation des acquis et de l'enseignement VAE sera organisée en novembre 2013 à destination des diplômés suivants :

- Brevet de Technicien Supérieur Pratique d'Etudes d'Institutionnel Certificat d'Aptitude Professionnelle
- Baccalauréat Professionnel
- Brevet Professionnel
- Mention Complémentaire de Niveau 17 de niveau VAE

Le registre des inscriptions sera ouvert du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013 (09 heures) au 05 juillet 2013 (16 heures).

Toutes les informations relatives à cette session de VAE sont consultables soit sur le site internet ci-dessous, soit sur le tableau d'affichage du Rectorat.

Rectorat de la Réunion
24 avenue Georges Brassens
97400 Saint-Denis.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION
Projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que le projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Le projet de réaménagement de la zone d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré et des zones d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Leu, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADEMIE DE LA REUNION
LE RECTEUR DE LA REUNION
Une session de validation des acquis et de l'enseignement VAE sera organisée en novembre 2013 à destination des diplômés suivants :

- Brevet de Technicien Supérieur Pratique d'Etudes d'Institutionnel Certificat d'Aptitude Professionnelle
- Baccalauréat Professionnel
- Brevet Professionnel
- Mention Complémentaire de Niveau 17 de niveau VAE

Le registre des inscriptions sera ouvert du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013 (09 heures) au 05 juillet 2013 (16 heures).

Toutes les informations relatives à cette session de VAE sont consultables soit sur le site internet ci-dessous, soit sur le tableau d'affichage du Rectorat.

Rectorat de la Réunion
24 avenue Georges Brassens
97400 Saint-Denis.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION
Projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que le projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Le projet de réaménagement de la zone d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré et des zones d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Leu, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADEMIE DE LA REUNION
LE RECTEUR DE LA REUNION
Une session de validation des acquis et de l'enseignement VAE sera organisée en novembre 2013 à destination des diplômés suivants :

- Brevet de Technicien Supérieur Pratique d'Etudes d'Institutionnel Certificat d'Aptitude Professionnelle
- Baccalauréat Professionnel
- Brevet Professionnel
- Mention Complémentaire de Niveau 17 de niveau VAE

Le registre des inscriptions sera ouvert du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013 (09 heures) au 05 juillet 2013 (16 heures).

Toutes les informations relatives à cette session de VAE sont consultables soit sur le site internet ci-dessous, soit sur le tableau d'affichage du Rectorat.

Rectorat de la Réunion
24 avenue Georges Brassens
97400 Saint-Denis.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION
Projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que le projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Le projet de réaménagement de la zone d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré et des zones d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Leu, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADEMIE DE LA REUNION
LE RECTEUR DE LA REUNION
Une session de validation des acquis et de l'enseignement VAE sera organisée en novembre 2013 à destination des diplômés suivants :

- Brevet de Technicien Supérieur Pratique d'Etudes d'Institutionnel Certificat d'Aptitude Professionnelle
- Baccalauréat Professionnel
- Brevet Professionnel
- Mention Complémentaire de Niveau 17 de niveau VAE

Le registre des inscriptions sera ouvert du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013 (09 heures) au 05 juillet 2013 (16 heures).

Toutes les informations relatives à cette session de VAE sont consultables soit sur le site internet ci-dessous, soit sur le tableau d'affichage du Rectorat.

Rectorat de la Réunion
24 avenue Georges Brassens
97400 Saint-Denis.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION
Projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que le projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Le projet de réaménagement de la zone d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré et des zones d'habitat collectif de la ZEP du Grand-Pré, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Leu, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADEMIE DE LA REUNION
LE RECTEUR DE LA REUNION
Une session de validation des acquis et de l'enseignement VAE sera organisée en novembre 2013 à destination des diplômés suivants :

- Brevet de Technicien Supérieur Pratique d'Etudes d'Institutionnel Certificat d'Aptitude Professionnelle
- Baccalauréat Professionnel
- Brevet Professionnel
- Mention Complémentaire de Niveau 17 de niveau VAE

Le registre des inscriptions sera ouvert du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013 (09 heures) au 05 juillet 2013 (16 heures).

Toutes les informations relatives à cette session de VAE sont consultables soit sur le site internet ci-dessous, soit sur le tableau d'affichage du Rectorat.

Rectorat de la Réunion
24 avenue Georges Brassens
97400 Saint-Denis.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION
Projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que le projet de réaménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est présenté au public pour avis et consultation du 27 juin 2013 au 11 juillet 2013.

Le Journal
SUIVEZ LA VIE DES SOCIÉTÉS DANS LA RUBRIQUE ANNONCES LÉGALES
Consultez gratuitement le Journal de l'île
Abonnement gratuit
Chaque semaine, le Journal de l'île vous apporte les dernières nouvelles de la Réunion.
Le Journal de l'île est disponible gratuitement dans tous les kiosques et librairies de la Réunion.
Pour s'abonner, contactez : 02 62 48 66 26

COUPEURS D'EAU
VEOLIA EAU-Compagnie Générale des Eaux informe ses clients de la commune de Saint-Denis, qu'un travail de lavage et de la maintenance du réservoir 1900 SAINT-FRANÇOIS, l'alimentation en eau sera interrompue le 06-06-2013 à partir de 06-00 pour les raisons suivantes :
- ALLEE DES GLOXINIAS
- CHEMIN DE LA CASCADE
- CHEMIN DE LA COMETE
- CHEMIN DE LA GLACIERE
- CHEMIN DES FOUGERES
- CHEMIN DES SAPINS
- CHEMIN DU FONT DE FER
- CHEMIN FERRIERE
- ROUTE DE MONTGAILLARD PARTIE HAUTE
- ROUTE DE SAINT-FRANÇOIS PK 4 AU PK 7
- RUE ROSES DES BOIS
- LES ARCAUCAS - TERRAIN OAA
- CHEMIN DES BRUMES
- ET TOUTES LES VOIES ADJACENTES
Le travail sera effectué à partir du 06-06-2013 à 06-00 sans motif.
VEOLIA EAU remercie ses clients pour leur compréhension.

ADRESSES UTILES

GAZON EN PLAQUE
DANS LE NORD
VE SEULE
ADRESSE
Particuliers
Professionnels
Société Gazet en
Réunion
02 62 48 66 26

Electricité Générale
Beheng
Spécialiste en électricité
INSTALLATION, RÉNOVATION
ÉLECTRIQUE, RÉPARATION
Mise en conformité
des installations électriques
02 62 48 66 26

L'AMI
INSTALLATION
ÉLECTRIQUE
Antenne TV-Sat individuelle
Vente et montage
02 62 48 66 26

SOREDISE
VENTE
INSTALLATION
DÉPANNAGE
CLIMATISATION
SOLÉNOIDATION
SAT-ANTENNE
SAT-RECEVTEUR
02 62 21 02 83

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

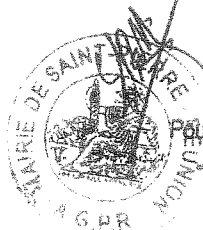
N. Réf. : AGPR/KB/CH- 2012

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

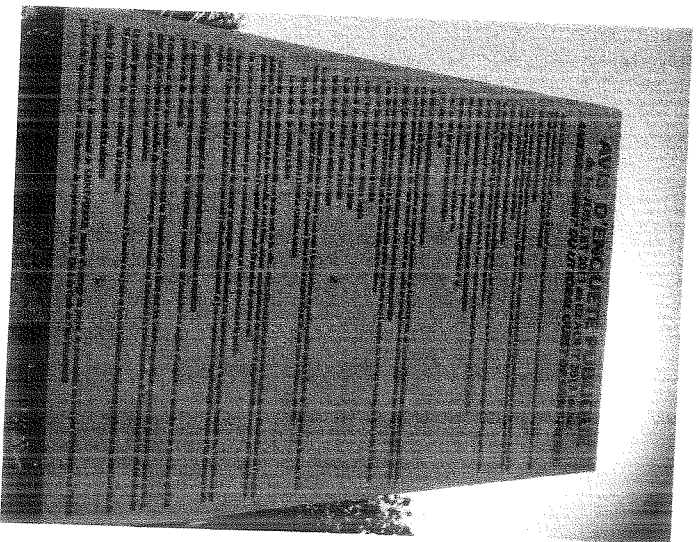
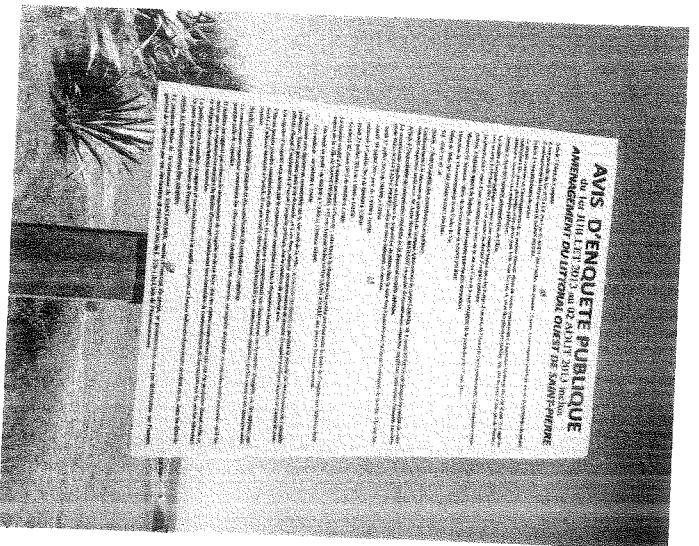
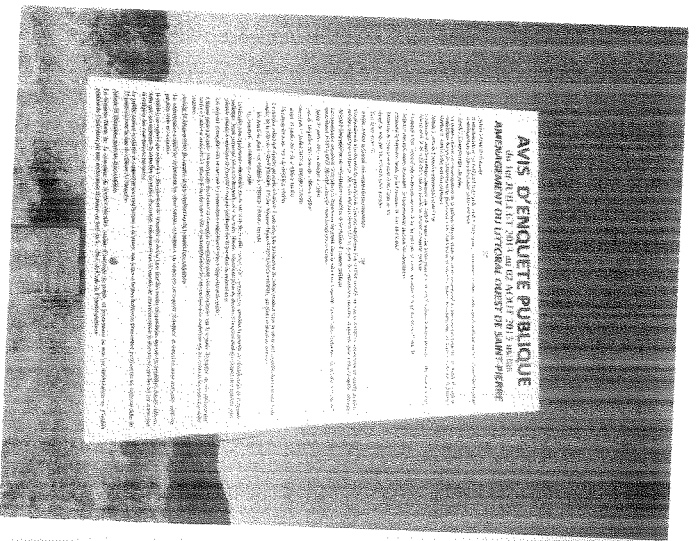
Le Sénateur-Maire de la Commune de Saint-Pierre, soussigné, certifie que l'arrêté n° 273/PG/2013 en date du 4 juin 2013, prescrivant une enquête publique relative au projet d'aménagement du littoral ouest de la Commune de Saint-Pierre, a bien été affichée sur le panneau officiel de la mairie centrale, du 17 juin au 2 août 2013.

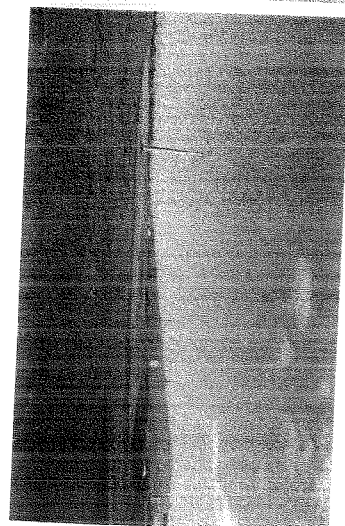
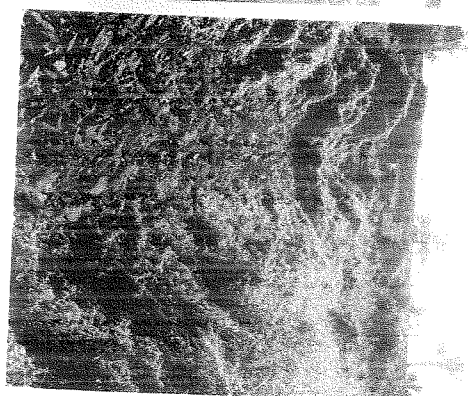
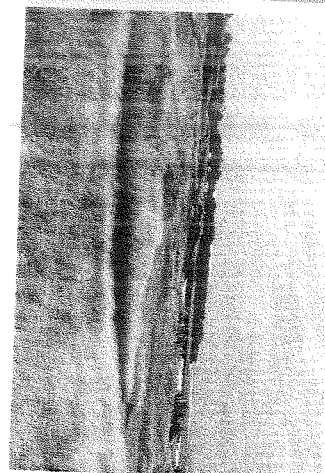
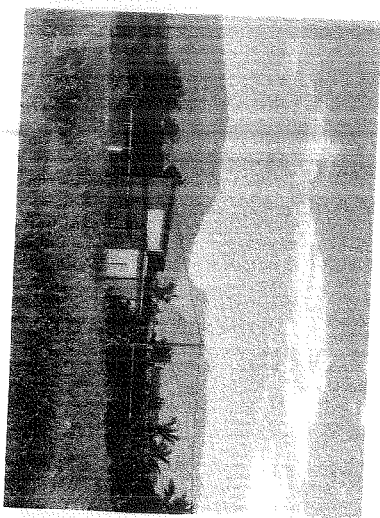
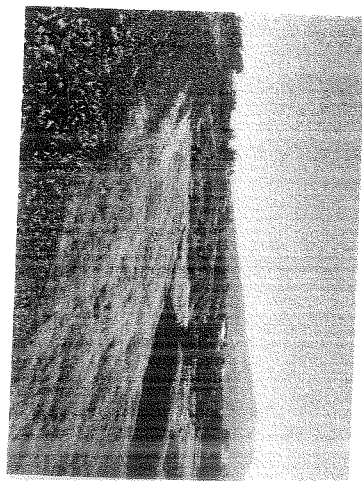
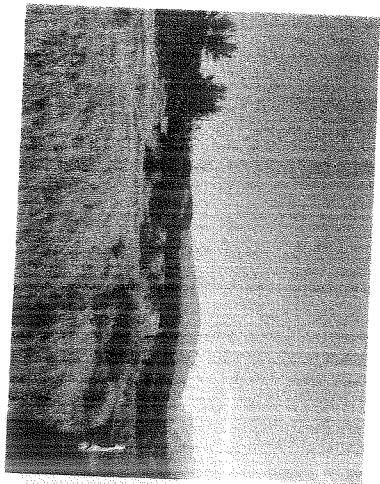
En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Pierre, le 12 août 2013



Pour le Sénateur - Maire et par Délégation
Le Conseiller Municipal -
Stephen BELLON





À SAINT-PIERRE

« Un phénomène constant »

« Le phénomène n'est pas en pleine explosion, ni en diminution, il reste constant », observe le commissaire de Saint-Pierre sur la prostitution à la Pointe du Diable. Ce qui n'empêche pas les autorités de chercher à éviter que l'endroit devienne un marché ouvert du sexe.

Qui de prostitution à Saint-Pierre, pense la Pointe du Diable. Elles sont nombreuses à transiter, nuit et jour, sur cette entrée ouest de la ville. « C'est une prostitution qui nous concerne et qui nous regarde de près », indique le commissaire Lionel Varcos.

Un mois dernier, sur requeste du parquet du sud, les policiers ont mené une opération de contrôle. Ce jour-là, les personnes abordées étaient toutes en train d'être précé-

rées, selon les jours et les heures. Au plus fort, elles pouvaient être une trentaine à passer leurs soirées.

Elles s'installent le long de l'ancienne route nationale de plus la Pointe du Diable jusqu'au chemin Charrette. Mais certaines prennent place à l'entrée de la zone industrielle n°1.

« Le phénomène a été pu en pleine explosion, ni en diminution, il reste constant », observe le commissaire de Saint-Pierre. Ce qui n'empêche pas

les autorités de chercher à éviter que l'endroit devienne un marché ouvert du sexe. Il n'en reste pas moins un lieu mal famé.

Ann, des prostituées, sont approchées par des clients. Le week-end du 25 mars, deux hommes ont abordé une fille de nuit. La nuit emparquée en voiture jusqu'à Jaki-Taki dans le quartier de Blaise-Terre. Menées d'une amie de petit ca-



Par moments, les prostituées sont une trentaine à officier à la Pointe du Diable. (Photo d'illustration Thomas Lebon)

De plus en plus de plaintes pour agressions

Ce type d'agressions s'est peu banalisé. Normalement, les victimes se défilent. « On enregistre de plus en plus de plaintes de ce genre. Elles sont traitées », comme il s'agit de quelle sorte », assure Lionel Varcos.

Seul vrai changement à l'horizon : les promesses de Sécurité publique. Le maire de Saint-Pierre le souligne en en précisant la main à la poche. Aménager de

débouter quatre millions d'euros pour aménager la Pointe du Diable. La municipalité a d'ailleurs présenté son projet. Il y a quelques jours, le conseil municipal de Saint-Pierre a voté de

numéroux petits et pour les VTT, des parkings, des aires de stationnement et un pont amphi-

anda. Les premiers coups de pioche pourraient être donnés en début d'année prochaine. De quoi changer l'atmosphère et la réputation du lieu.

GROS PLAN

ENTRETIENS, QUESTIONNAIRE ET VISITES DE TERRAIN. L'étude s'est déroulée durant le second semestre 2012. L'équipe d'enquêteurs de l'Anu, composée d'une dizaine de personnes, a travaillé essentiellement au moyen d'entretiens individuels, d'un questionnaire et de visites de terrain. Elle a réalisé les premiers auprès de 35 intervenants, professionnels ou bénévoles, amenés à agir auprès du public impliqué dans la prostitution. Le questionnaire, lui, a été adressé à des personnes travaillant dans différents domaines et sensibilisées par le thème de la prostitution. Une centaine a répondu. Quant aux observations sur le terrain, elles ont été menées à l'occasion de maraudes et de « soirées » (recueil de données sans contact avec la population visible, contrairement aux maraudes). Les enquêteurs ont aussi visité des lieux de rencontres à caractère prostitutionnel et répondu à des petites annonces via l'écriture très suggestive.

Communes

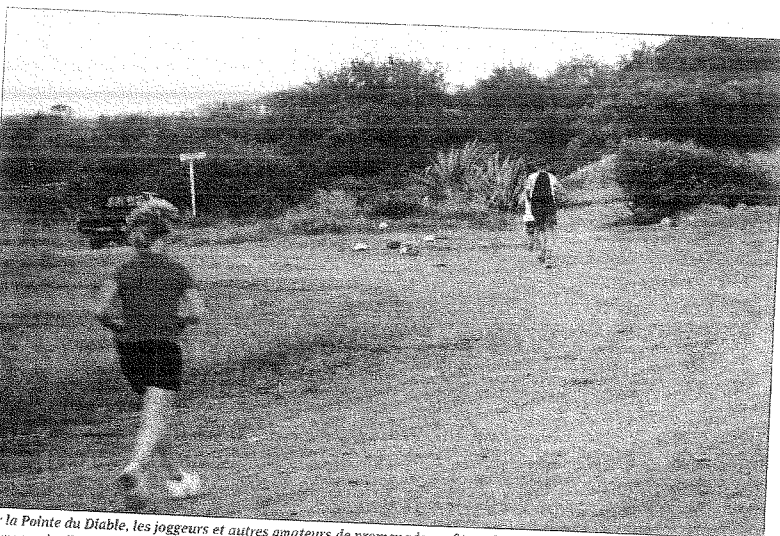
SAINT-PIERRE

La mairie veut "délocaliser" les prostituées

L'aménagement de la Pointe du Diable à l'entrée ouest de Saint-Pierre fait actuellement l'objet d'une enquête publique. La mairie souhaite se réapproprier le site pour créer un endroit agréable et familial. Un site connu pour être fréquenté par les prostituées qui vont devoir déménager.

Depuis le 1er juillet, les Saint-Pierrais peuvent consulter dans les locaux des services techniques municipaux de la rue Auguste Babet, les quelque 400 pages du projet d'aménagement du littoral ouest, plus communément appelé la Pointe du Diable. Ce projet consiste en l'aménagement de la portion allant du centre commercial à l'ancienne décharge du Cap Rond. Il s'agit de matérialiser des pistes piétonnes et des pistes pour VTT, de créer des places de parking et plusieurs aires de jeux. "La politique de la ville est de rendre agréable tout son littoral", explique Danielle Lionnet, l'élue en charge de l'environnement et de ce projet. Après le centre-ville et les jardins de la plage, les randonnées du front de mer, on s'attaque à cette entrée ouest qui donne l'image de Saint-Pierre quand on arrive. On veut que le public se l'approprie car aujourd'hui, la fréquentation n'est pas au top.

Outre le fait que ce site détient des trésors géologiques et environnementaux (voir par ailleurs), il est connu et reconnu pour être fréquenté par les prostituées. "Notre objectif est de rendre ce site familial. Aujourd'hui, si on veut aller pique-niquer, les Saint-Pierrais doivent aller en centre-ville sur les jardins de la plage ou à Grande Anse qui sont des sites souvent remplis, précise l'adjointe. On veut créer un nouveau lieu pour qu'ils passent un bon moment. Or,



Sur la Pointe du Diable, les joggeurs et autres amateurs de promenade profitent des maigres aménagements actuels pour prendre l'air notamment le soir et le week-end en journée (photo J.C.E.).

entre les attaques de requin et les prostituées, les gens ne viennent pas."

"ON VA ALLER OÙ ?"

Si la politique de la ville est d'aménager son littoral, en matière de prostitution, sa politique est de "délocaliser". On va faire comme pour le Petit Boulevard de la plage, on va verbaliser. Leur faire comprendre qu'elles doivent déménager, avoue Danielle Lionnet. On les tolère mais il ne faut pas qu'elles pénalisent les familles. Pour les intéressées, l'inquiétude commence à grandir.

Certes cela fait plus de dix ans qu'elles entendent parler de ce projet, mais depuis l'installation des pan-

neaux jaunes sur le site, indiquant "enquête publique", elles s'aperçoivent que les choses ne vont pas tarder à bouger.

"Moi, j'ai été éjectée du Petit Boulevard car c'était un lieu public, explique une des prostituées installées au bout de la Pointe du Diable. J'ai été convoquée chez les flics (sic) et ils m'ont fait comprendre qu'on pouvait s'installer là, du côté de Pierrefonds et maintenant, on va aller où ?" Comme dans la majorité des villes du monde entier, le plus loin possible du centre. Certaines commencent même à se mettre de l'autre côté du pont, à l'entrée de la ZI 3 et 4 mais "là aussi, on nous a dit de partir ! tient à préciser une autre fille sur place depuis plus de cinq ans.

Nous ne gênons personne. On n'est pas sur le site même. Rares sont les filles qui travaillent sur le site notamment le week-end !"

Car les vendredis et samedis soir, il y a un grand bal de voitures sur la plate-forme en terre de la Pointe du Diable. "Ce sont les particuliers et les couples hétéros et homos qui s'échangent, ce n'est pas nous. Ce sont eux qui laissent l'endroit dégueulasse. Nous, on nettoie notre coin. On respecte l'environnement. De toute façon, on ne pourra pas lutter. S'il faut s'éloigner, on s'éloignera...", souligne l'une d'entre elles un brin fataliste. Mais les clients viennent toujours."

Véronique Tournier
vtournier@tir.fr

Les points forts du projet

La géologie

Sur le plan géologique, le site de la Pointe du Diable est exceptionnel. On constate de nombreux tufs d'épan- dage c'est-à-dire que la roche formée par les différentes éruptions du volcan forme des niveaux stratifiés qui sont les témoins passés de l'activité du volcan. La Pointe du Diable elle-même est une des coulées basaltiques de la série de la Plaine des Cafres.

L'environnement

Les dunes, la savane et les falaises abritent des espèces végétales et animales protégées. Concernant la faune, il y a des espèces nicheuses indigènes comme l'oiseau blanc, la tourterelle malgache ou le petit moustique. Le site est un couloir de migration des oiseaux marins protégés, en particulier le pétrel de Barau et le pétrel Noir de Bourbon.

Le tourisme

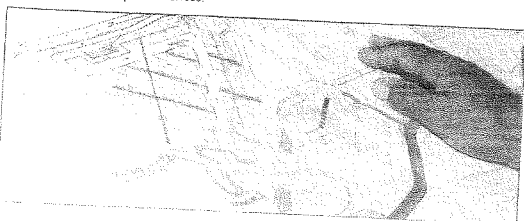
Qu'il soit local ou de passage, le touriste va pouvoir profiter des aménagements, du sentier de VTT, de l'aire de fitness, des jeux de cordes, d'un amphithéâtre en plein air et des places de parking. Des aires de pique-nique sont aussi au programme.

Le désengorgement

Le projet prévoit d'ores et déjà l'intégration des contraintes du projet de « Transport en Commun en Site Propre » (TCSP) porté par la CIVIS. Ce projet de TCSP prévoit le passage de transports en commun qui empruntent des voies qui leur sont réservées. Un parking sera également utilisé comme parking relais pour les passagers souhaitant utiliser le TCSP pour rejoindre le centre-ville de Saint-Pierre.

Enquête publique jusqu'au 2 août

Tout le monde peut, pendant l'enquête publique, consulter le projet. Il est disponible dans les locaux des services techniques de la mairie, au 132, rue Auguste Babet. On peut émettre des commentaires notamment auprès du commissaire-enquêteur, Lucien Ethève qui tient cinq permanences. Les prochaines se déroulent le jeudi 25 juillet de 13h à 16h et le vendredi 2 août de 9h à 12h. "Je consigne les commentaires et dois faire un rapport pour début septembre", explique Lucien Ethève qui n'a pas vu beaucoup de monde lors des trois premières permanences.



Un seul propriétaire

Sur les 14 hectares d'aménagement, il n'y a qu'un seul propriétaire privé concerné par cet aménagement. Cela concerne une parcelle de 1 000 m² que le sentier actuel traverse déjà mais le propriétaire ne veut pas la vendre à n'importe quel prix. Selon nos informations, le maire lui aurait fait une proposition à 1 euro le m². Pas suffisant pour ce propriétaire qui n'utilise certes pas ce terrain, mais ne souhaite pas le brader.

Et le bassin de baignade ?

Si ce projet ne concerne que l'aménagement terrestre de la Pointe du Diable, l'élu en charge de l'environnement, Danielle Lionnet, a souhaité apporter des précisions concernant le projet de construction d'un bassin de baignade. "Bien sûr qu'on y a pensé. Nous avons fait de nombreuses analyses de l'eau, mais l'eau n'est pas compatible avec la baignade. Elle est mal traitée et son passé en déchets est important."



Lucien Ethève, commissaire-enquêteur, reçoit le public et explique les grandes lignes de l'enquête publique (photo Julien Azam).